

LE LIS MARTAGON

AG du 27 mars 2026

A la salle du Gachet, Boisset-Saint-Priest

Remerciements aux personnes présentes.

Sur les 47 membres à jour de leurs cotisations à ce jour :
26 personnes présentes
14 pouvoirs transmis
Le quorum est atteint.

Rapport moral

Carrière de Montclaret

L'association a poursuivi son rôle de veille sur le site : état de la faune et de la flore, du sentier pédagogique, respect de l'arrêté d'autorisation d'exploiter du 20 septembre 2016.

- Sentier pédagogique de Montclaret

Le financement du CEN a drastiquement diminué et notamment sur ce site. Son intervention est donc très limitée : présence à la CLIS, comptage de la flore protégée (avec l'aide du LM), entretien mécanique des parcelles ouvertes par les chèvres. Recherche toujours un troupeau de chèvres ou moutons pour remplacer celui de Marinette Réal dans l'entretien des pelouses sèches. Souhaite intervenir pour améliorer l'accès au parking.

- Commission de suivi de la carrière le vendredi 17 octobre 2025 à la mairie de St-Georges-Haute-Ville

Fonctionnement de la carrière exercice 2024/2025

- 150 000 t d'agrégat extraites (pour 170 000 t l'année précédente et 156 000 en 22/23) pour 220 00 t autorisées. 6 tirs de mine (15 000 t de roche à chaque tir).
- relevés légaux des nuisances toujours en dessous des autorisations :
 - . acoustiques (tous les 3 ans) prochain en 2028
 - . poussières – 6 jauges fixes autour du site, relevées en 2 campagnes d'un mois
- visites : les CM1 CM2 de St-Georges ont visité le site en juin.

Mesures environnementales

- Botanique (espèces protégées)

Pas de grand changement : pulsatilles rouges (en hausse), micrope dressé, ophioglosse commun, buplèvre de Gérard, xéranthème fétide, lis martagon (40 pieds hors station) – disparition de l'orchis bouc.

- Faune

Un couple de grand duc
mêmes espèces de passereaux (alouette des champs et alouette lulu à enjeu fort)
Disparition des engoulevents
quelques amphibiens – les fossés sont entretenus pour l'alimentation des mares.
nombreux reptiles.

3 nouvelles actions « **mesures compensatoires** » mises en œuvre en 2025 (gîtes à reptiles, lutte contre les robiniers faux acacias par écorçage, remplacement par une haie bocagère).

- Trafic des camions

Problème rappelé à chaque commission et faisant l'objet de nombreux signalements des riverains et du LM.

A la CLIS de 2024, il avait été convenu de faire le test de feux mobiles provisoires mais le Département y avait finalement mis son veto jugeant que les conditions de sécurité n'étaient pas réunies : « l'installation... ne prend pas en compte la voie communale se raccordant sur le tronçon en alternat (les Varrats), ni les accès des riverains sur le tronçon ».

A la CLIS de 2025, le Département était représenté par Laurent Philibert (comme en 2024) et par son supérieur David Marailhac.

Interpellé par le LM et Frédéric Millet, M. Marailhac a confirmé qu'une solution ne pouvait être trouvée que si Fontvial était classé en zone urbaine. Ce classement engendre la prise en charge totale financière et juridique du secteur par la commune, qui a le même problème dans d'autres hameaux (Lucenol) et attend depuis plusieurs années des travaux pourtant programmés sur la RD 102, très accidentogène.

M. Marailhac ajoute que le Département pourrait participer financièrement aux modifications sous forme de subvention (80 % maxi).

Le problème de sécurité invoqué pour refuser le test pourrait être réglé par un sens interdit et un stop.

A la suite de la CLIS, une réunion entre les services du Département et le maire de Boisset a acté la réalisation du test. On l'attend.

Le LM a rappelé qu'il faudrait trouver une autre solution si le test n'est pas concluant et qu'il serait nécessaire de consulter les riverains qui ont fait une pétition.

Les emplacements des feux doivent être ajustés avec précision pour éviter les nuisances à l'arrêt.

Plateforme de compostage

Bilan 2025 et début 2026

L'année 2025 constitue un record depuis le début des relevés.

Une forte recrudescence des signalements a été constatée entre la mi-février et le mois d'août, avec un pic particulièrement marqué entre avril et juin.

Nous faisons toujours le constat que les nuisances olfactives se manifestent différemment : certains secteurs subissent des odeurs persistantes en pleine journée, pouvant durer plusieurs heures, tandis que d'autres sont affectés du soir au matin, par vagues successives. Par ailleurs, deux épisodes de canicule ont aggravé la situation, rendant difficile, voire impossible, l'aération des habitations et le maintien des fenêtres ouvertes, notamment durant la nuit après la baisse des températures.

2026 débute sur des bases un peu inférieures à 2025 mais néanmoins un mois de mars supérieur à l'année dernière.

Réunion du 3 novembre 2025

(en présence de Véolia, l'exploitant du site, de la DDPP, des maires et de l'association Le Lis Martagon)

- D'importants travaux (voir CR) ont été annoncés à la suite des signalements effectués par l'association, notamment concernant le non-respect de la

réglementation ICPE ainsi que le non-aboutissement de certaines actions pourtant prévues précédemment.

- Nous avons également obtenu de M. Gachet, responsable de la DDPP, une prise de position concernant les livraisons de Véolia, notamment à la suite de l'épisode des intrants en provenance de la métropole de Lyon, qui ont fortement dégradé la situation en 2025. Extrait du compte rendu ci-dessous :

De l'avis de tous, ces livraisons de boues voir toutes livraisons exceptionnelles doivent être exclues définitivement sur ce site.

Il est de la responsabilité de M. Gayard de n'accepter que les « gisements habituels » et de Véolia de trouver d'autres débouchés à ces boues trop odorantes. Il est indispensable de stabiliser la liste des matières entrantes pour pouvoir avoir un fonctionnement stabilisé de la plateforme.

- Nous avons demandé l'ajout d'un avenant au compte rendu qui ne contenait pas de liste exhaustive de la provenance des boues. Sans cette transparence, il est en effet impossible de procéder à une quelconque vérification.
- Cette liste, établie par Véolia, a finalement été intégrée au CR et donc validée par la DDPP. Elle mentionne 13 communes, avec des provenances s'étendant jusqu'à Nice. Il est aberrant de voir des produits arriver d'aussi loin et les gisements réels derrière ces 13 communes ne sont pas communiqués, rendant toute vérification impossible, alors que, de l'avis de tous, il a toujours été évoqué 5 à 7 gisements officiels lors des réunions.
- Le 19 février, nous avons envoyé une contestation (voir publication sur notre site) et encouragé les communes à en faire de même. À ce jour, seule la commune de Boisset-Saint-Priest a adressé un courrier en ce sens à la DDPP, nous n'avons pas de réponse à cette date.

Visite de la députée le 13 mars dernier:

- Nous avons présenté une série de photos prises la veille, sous forme de comparatif « avant / après », afin d'illustrer le décalage entre l'état du site lors des visites officielles et la réalité du quotidien.
- Pour preuve, il a été rappelé qu'une mise en demeure a été formulée par la DDPP et signée par la Préfecture en 2025, portant sur sept points de non-conformité déjà constatés en 2024.
- Nous avons précisé que la propreté apparente du site n'est pas nécessairement liée aux nuisances olfactives, comme en attestent les signalements des riverains dans les jours précédents et le matin même de la réunion.
- Nous avons également souligné que le site, en exploitation depuis 2014, ne respecte toujours pas pleinement le cahier des charges ICPE, alors même que celui-ci constitue un prérequis réglementaire.
- Les tableaux et graphiques présentés lui ont mis en évidence une évolution défavorable des nuisances, malgré le travail fait par l'association pour contribuer à la résolution du problème.
- Nous avons présenté un plan du site après travaux pour insister sur le peu de place qu'il restera après travaux et un chiffrage approximatif de 235 000€, il s'avère que nous serions plus proche des 400 000€.
- Nous avons exprimé une perte de confiance, liée notamment à la dégradation des relations avec la nouvelle interlocutrice de Véolia, qui ne répond plus à nos sollicitations et ne fait preuve d'aucune transparence. Par ailleurs, si la DDPP se montre force de proposition, le suivi de la mise en œuvre reste insuffisant et la communication demeure difficile.
- En conclusion, elle a fait preuve d'une écoute attentive. Elle a proposé de rencontrer Madame la Préfète afin de lui transmettre les éléments présentés et de revenir vers

nous avec des propositions concrètes d'amélioration. Elle a également reconnu les problématiques liées à l'implantation de ce type d'activité à proximité des habitations et a évoqué la possibilité de faire évoluer le cadre législatif sur ce sujet.

- L'association a formulé une proposition très concrète. Compte tenu de l'ensemble des contraintes évoquées précédemment, faut-il investir une somme aussi importante dans cette plateforme, qui restera malgré tout problématique, ou bien envisager un déplacement vers un site éloigné de toute habitation, susceptible de satisfaire l'ensemble des parties ?

Cette proposition a été entendue, à suivre.

Intervention des adhérents :

Remarques de Fabien Dubanchet :

-Les boues de station d'épuration sont chaulées, mais cette action ne fixerait que temporairement les métaux lourds. L'association va vérifier cette information.

-Avez-vous contact avec l'APAVE ? À ce jour non, mais nous allons étudier en quoi ils pourraient nous aider.

-Nous prenons aussi en compte la remarque sur l'état déplorable du chemin d'accès à la plateforme que Mr Gayard est censé entretenir.

Le rapport moral est accepté à l'unanimité des présents et des pouvoirs.

Rapport financier (exercice 2024)

EN CAISSE AU 1ER JANVIER 2025	5184,89 €
RECETTES :	629,02 €
COTISATIONS :	
INTERETS LIVRET A :	
DEPENSES :	902,73 €
ASSURANCE :	
FRIS BANCAIRES :	
COTISATION FNE :	
FRAIS ADMINISTRATIFS :	
RESULTAT EXERCICE 2025	- 273,71 €
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2025	4911,18 €

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs.

Renouvellement du Conseil d'Administration

Conformément aux statuts, les membres du CA (minimum de 5 suivant les nouveaux statuts) sont renouvelables par moitié chaque année. Sont sortants pour 2026 :

Dominique Tonon
Denise et Claude Clavelloux
Daniel Mondon
Philippe Podevin
Guillaume Montméas

Guillaume Montméas ne souhaite pas se représenter.
Tous les autres se représentent.
Nous avons reçu la candidature de Stéphane Lemaitre.

Les membres du conseil d'administration sont renouvelés à l'unanimité des personnes présentes et des pouvoirs